

Comité de pilotage du Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP)

Vendredi 17 juin 2022

Réunion en visioconférence

Présents :

Régions de France : Murielle RIBOT, Mathilde PINTO
Comité national de la biodiversité (CNB) : Olivier PICHARD
EDF : Claire VARRET
Fédération des CBN : Bertrand LIENARD
Conférence des gestionnaires des aires protégées (Réserves naturelles de France et Fédération des CEN) :
Antoine SCHLEGEL, Manon JOUVE
FNE : Jean-Louis PRATZ
LPO : Laurent COUZI
SFPEM : Romain BAGHI
Tela Botanica : Laure DERAİL, Christophe GIROD
SHF : Audrey TROCHET
Inrae : Antonio BISPO
IGN : Adeline COUPÉ et Caroline JOIGNEAU-GESNON
Ifremer : Philippe GOULLETQUER
BRGM : Anne BIALKOWSKI
Dreal Grand Est - Stéphanie BASCOU, Deal Réunion – Emmanuel BRAUN, Jean-Yves PESEUX, Dreal
Nouvelle Aquitaine - Jacques REGAD
MNHN : Nirmala SÉON-MASSIN
PatriNat (OFB, MNHN, CNRS) : Thomas BOUIX, Olivier BROSSEAU, Noëlie MAUREL, Laurent PONCET,
Yorick REYJOL, Solène ROBERT
DEB : Matthieu PAPOUIN, Nathalie POULET, Jean-Jacques RICHARD

, , , , , , , , , , , , , , , , , ,

Ordre du jour

- Bilan et évènements marquants
- Présentation du schéma métier SINP
- Axes stratégiques : Open Data, cohérence du dispositif, enrichissement ciblé, qualité de la donnée
- Mise en place de la gouvernance : mandats et compositions des différents comités de pilotage et opérationnels
- Grandes étapes à venir

La séance est ouverte sous la présidence de Matthieu PAPOUIN.

Matthieu PAPOUIN indique que le SINP (Système d'information sur la nature et les paysages à l'origine) a été créé il y a 15 ans. Son objectif est de suivre les politiques publiques de préservation et de restauration du patrimoine naturel, d'éclairer les choix publics et de guider les citoyens. Le SINP se base sur les données qui lui sont remontées pour établir une photographie de l'état du patrimoine naturel. Ainsi le présent comité de pilotage rassemble des producteurs et des utilisateurs de données.

Les enjeux pour le SINP identifiés par le ministère sont les suivants :

- Accompagner les politiques publiques de biodiversité ;
- Ouvrir les données et la connaissance pour le grand public afin de mobiliser les acteurs et permettre la meilleure réutilisation des données possible ;
- Articuler la plateforme nationale et les plateformes régionales ;
- Garantir une production de données de qualité afin de permettre à l'utilisateur de connaître le niveau de fiabilité de l'information qu'il consulte, et de l'utiliser de manière adaptée.

Bilan et évènements marquants

Jean-Jacques RICHARD explique que la création du SINP a fait suite à l'identification de problématiques au niveau de l'accès à la connaissance environnementale. La convention d'Aarhus a également fait ressortir la nécessité de l'information des acteurs et du citoyen. Il était donc important de mettre en place des systèmes d'information partagés.

La première version du Système d'information sur la nature et les paysages a été créée en 2007 ; ainsi les données ont été rendues accessibles sur internet plus facilement. Dès sa création, le système était composé d'un niveau régional et d'un niveau national. Un premier protocole a établi des règles de fonctionnement communes aux deux niveaux.

Le projet a ensuite évolué. Les données ont été mieux formalisées et les problématiques des référentiels et des données sensibles ont été prises en compte. La comitologie a été revue et renforcée et le processus d'adhésion a été formalisé.

En 2017, le *process* de la donnée a été renforcé au niveau des référentiels et des métadonnées. La plateforme nationale s'est développée. Des guides ont été publiés, notamment sur des thématiques juridiques et de données sensibles.

Solène ROBERT ajoute qu'au cours des 15 dernières années, le SINP a accompagné plusieurs types d'évolutions majeures et structurantes en matière de partage et de diffusion des connaissances environnementales. Le partage de données a été structuré et des outils ont été mis en place pour les plateformes régionales et pour la saisie des métadonnées.

Le SINP a également atteint une forme de maturité par le biais de la mise en place de portails de diffusion. Actuellement, le SINP mobilise de nombreux types d'acteurs : établissements publics, réseaux associatifs, bureaux d'études... En outre, l'animation est élargie à de nombreuses thématiques.

À la fin de l'année 2021, le SINP diffusait plus de 92 millions de données sur les espèces. La France est le troisième pays en nombre de données partagées au niveau du GBIF. Plus de 4 millions de données sont partagées sur les habitats.

Les programmes historiques ont été renforcés et de nouveaux projets ont été mis en place. 14 listes sont produites par les régions sur les espèces sensibles à la diffusion.

Les données sont mises à disposition des politiques publiques sur le patrimoine naturel et alimentent les actions du SIB.

Jean-Jacques RICHARD explique que le système doit désormais relever de nouveaux défis, liés en particulier au projet de règlement européen portant sur la restauration des écosystèmes naturels ou à la consolidation du programme de surveillance de la biodiversité terrestre.

La notion d'Open Data sera importante, car il est nécessaire de disposer librement des données fournies. L'organisation doit aujourd'hui évoluer, car le protocole de 2017 ne mentionnait pas la nécessité d'une conformité complète à l'Open Data.

Echanges avec les participants :

Philippe GOULLETQUER déclare qu'il n'a pas trouvé la distinction entre les données obtenues par des financements publics et celles qui relèvent du privé dans le schéma métier du SINP. Il indique qu'il est important de préciser dans ce document métier que le niveau d'obligation n'est pas le même.

Ce point sera abordé lors du point de l'ordre du jour « axes stratégiques ».

Jean-Jacques RICHARD indique que le SINP est un système d'information qui regroupe des plateformes situées au niveau régional et au niveau national. Ce système s'appuie sur une législation et notamment un article (L 411-1 A), qui comporte un volet « dépôt obligatoire » et un volet « dépôt volontaire ».

Le SINP s'appuie largement sur un fonctionnement partenarial dans lequel un tissu d'associations déverse les données, sur les plateformes régionales notamment.

Présentation du schéma SINP

L'Open Data oblige à faire évoluer le protocole de 2017. Par ailleurs, il est important d'inclure ce schéma métier du SINP au sein du système d'information sur la biodiversité (SIB), qui regroupe 31 politiques publiques. La thématique « paysage » sort du SINP pour être valorisée dans un système d'information métier dédié, rattaché au SIB. La gouvernance de l'ensemble doit être rendue plus efficiente.

Le schéma métier du SINP détermine la contribution et les modalités d'échanges et de diffusion de l'ensemble des données. Il décrit ses règles de gouvernance, de production et de gestion des données.

Le schéma métier est plus généraliste que le protocole de 2017. Il décrit des règles et se réfère aux réglementations actuellement en vigueur.

La dynamique partenariale et la démarche d'habilitation des plateformes sont maintenues. La mutualisation des outils restera un axe de travail important.

Les métadonnées doivent permettre de décrire précisément les données contenues dans le système. Cette étape de renseignement des métadonnées et de structuration des données est importante en vue de la qualification des données.

Pour aboutir à ce schéma métier, une consultation a eu lieu en mars 2021. Les ministères utilisateurs ou fournisseurs de données aux SINP ainsi que les services déconcentrés en régions et les établissements publics utilisateurs ou fournisseurs ont été consultés. Le service juridique a également été sollicité sur la problématique de l'Open Data. Le schéma a été présenté, en avril 2022, au Costrat du SIB qui a validé la démarche.

La publication au bulletin officiel devrait avoir lieu au cours de l'été. Le protocole de 2017 sera abrogé.

Axes stratégiques : Open Data, cohérence du dispositif, enrichissement ciblé, qualité de la donnée

Nathalie POULET explique que quatre priorités stratégiques seront soumises pour validation du Comité de pilotage :

- Open Data ;
- Cohérence du dispositif ;
- Enrichissement mutuel et ciblé ;
- Qualité de la donnée.

Les données versées dans le cadre du SINP sont ouvertes sous réserve de dispositifs légaux liés à la sensibilité environnementale des données. Une mise en conformité de l'Open Data est donc nécessaire. De nouveaux services pourront être créés afin que le SINP ne se limite pas à une production stricte de la donnée.

Des efforts seront menés sur l'articulation des supports informatiques entre le niveau régional et le niveau national. Une homogénéisation des règles et des standards est indispensable.

Par ailleurs, une animation du dispositif sera assurée auprès des acteurs principaux. Des outils partagés seront développés et repris à l'échelle nationale. Les règles de restrictions de diffusion doivent être homogénéisées.

Une réflexion sera menée sur les marges d'optimisation fondées sur l'identification des intérêts communs à plusieurs programmes d'inventaires. Cette stratégie est liée à une logique d'acquisition commune et de définition de plans d'action convergents.

Il est également important de s'accorder sur des priorités d'inventaire pour répondre aux exigences politiques.

Des travaux seront menés sur les métadonnées, sur la validation scientifique et sur l'accompagnement des acteurs.

Une démarche d'écoute des utilisateurs sera mise en place pour qualifier leurs besoins. Enfin, les dispositifs d'habilitation des plateformes permettront la qualification du système.

Echanges avec les participants :

Open Data

Une question est posée concernant les données brutes utilisées par une structure de l'Etat pour des travaux de recherches non encore publiés. Y a-t-il obligation de diffuser ces données ?

Jean-Jacques RICHARD précise que les données de recherche font l'objet d'une réglementation particulière et que des restrictions de diffusion sont imposées aux recherches en cours.

Une discussion s'engage sur la restriction ou l'obligation de diffusion des données publique ou privées.

Jean-Jacques RICHARD explique que la différenciation entre données publiques et données privées doit être abandonnée lorsque l'on évoque les données SINP ; elle doit laisser place à une différenciation entre données diffusables et données non diffusables. Les seules restrictions des données SINP sont liées à des problématiques de données sensibles ou de cas recensés plus rares comme par exemple la sûreté de l'Etat, le secret des procédés...

Antonio BISPO souligne que les données pédologiques sont souvent géoréférencées. Elles peuvent donc être assimilées à de la donnée personnelle et sont difficilement diffusables. Actuellement, les données géographiques sont floutées. Les croiser avec d'autres données ne présente donc en l'état actuel aucun intérêt. Antonio BISPO explique que les données géographiques permettent de remonter le nom des propriétaires ou des exploitants.

NdR¹ Il faut noter que la problématique de la protection des données personnelles doit être traitée par chaque système d'information indépendamment. Il ne revient en aucun cas au SINP la responsabilité de traiter la protection des données personnelles émanant d'un autre système. Dans le cas exposé, le service du cadastre doit gérer la problématique RGPD ce qui d'ailleurs est réalisé : https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/html/CU_01_ConditionsGenerales_fr.html?dontSaveLastForward&CSRF_TOKEN=AJCF-GD0S-YSL9-Z7PM-GGZM-QG4R-YBRF-D4LP&keepVolatileSession=. Par ailleurs les données personnelles liées à une parcelle ne semblent pas, après test, être accessible par le grand public.

Matthieu PAPOUIN considère que ce souci est lié à toutes les données géoréférencées. Ce point devra être évoqué avec les juristes.

Solène ROBERT signale que le groupe de travail juridique du SINP pourrait réfléchir à cette question.

Olivier PICHARD propose de communiquer sur les éléments qui ne seront pas impactés par l'abandon du protocole de 2017. Ce changement soulève en effet de nombreuses inquiétudes au niveau local.

Christophe GIROD rappelle que les professionnels à l'origine des données ne disposent pas d'autorisation des propriétaires des terrains. Il demande si la diffusion de données peut poser un problème.

Jean-Jacques RICHARD évoque la problématique de la violation de domicile qui repose déjà sur trois principes : le franchissement d'une barrière (au sens large) fermée, la dégradation provoquée à l'intérieur de la zone close et le fait qu'il y ait un domicile ou pas. Il existe de la jurisprudence sur des cas de violation de domicile concernant des interventions d'observateurs sur des espaces privés. Le GT juridique apportera de plus amples informations.

Par ailleurs la note DAJ et son courrier d'accompagnement du 22 avril 2002 mentionnait la nécessité de recueillir pour chaque observation le consentement de l'observateur à voir figurer son nom en référence de l'observation. La notion de risque juridique peut aussi être apprécié par l'observateur et le conduire à ne pas communiquer son nom.

Philippe GOULLETQUER s'étonne que le CNPN ne soit jamais cité dans le processus.

Solène ROBERT précise que le CSRPN intervient uniquement dans le critère scientifique de la procédure d'habilitation régionale.

Cohérence des dispositifs entre les niveaux régional et national

Bertrand LIENARD estime que le SINP constitue un beau projet et rend hommage au travail fourni à ce propos. Il demande si le recours aux services et outils communs en matière de saisie constitue une possibilité ou une obligation. Il souhaiterait également que les outils soient mieux valorisés dans le cadre des axes stratégiques.

Nathalie POULET précise que les régions recourront « autant que possible » aux services et outils communs. Cette formule sera ajoutée dans la fiche. Par ailleurs, les outils sont effectivement fondamentaux pour avancer collectivement (plateforme nationale, régionale, données, métadonnées, ...). Le comité technique pourra ainsi réfléchir à l'établissement d'une feuille de route dédiée aux outils.

Bertrand LIENARD déclare que la qualité des flux descendants est importante pour la gestion des plateformes régionales. Certaines données sont traitées plusieurs fois et leur qualité est impactée. Il y a donc lieu d'insister sur l'amélioration des flux descendants (récupération facilitée des métadonnées associées aux données diffusées sur l'INPN ; amélioration de l'identification des doublons provenant notamment de Depobio : de nombreuses données issues des SINP régionaux sont déposées sur Depobio de manière « dégradée » (localisation et date), avec parfois la création d'un nouvel identifiant unique).

Solène ROBERT confirme que ce point sera pris en compte par le comité technique.

¹ Note du rédacteur

Antonio BISPO demande si les résultats des analyses devront également être saisis dans les plateformes européennes. Il s'enquiert de la manière dont les résultats des analyses devront être saisis.

Laurent PONCET répond que la cible est de se doter de banques nationales par thématiques. Ce sujet et la future organisation pourront être discutés dans le cadre des groupes projets et des comités opérationnels du SINP (comité technique, comité éditorial INPN, etc.)

Enrichissement ciblé

Bertrand LIENARD souligne l'enjeu particulier des habitats et des végétations qui doivent être davantage mis en avant (poursuivre le travail sur la centralisation, la structuration, la validation, la diffusion des données d'habitats).

Le Copil s'accorde pour porter une importance particulière aux données d'habitats.

Sous réserve d'inclure les demandes de modification rédactionnelle précitées, les axes stratégiques sont validés.

Mise en place de la gouvernance : mandats et compositions des différents comités de pilotage et opérationnels

Solène ROBERT souligne que la gouvernance du SINP s'articule autour d'un COPIL et de quatre comités opérationnels :

- Comité des inventaires, qui assure le suivi et le pilotage scientifique de l'inventaire du patrimoine naturel ; la partie « acquisition de données, validation, etc. »
- Comité technique, qui assure le suivi et le pilotage du système de données ; la partie « Outils, architecture, etc. »
- Comité éditorial INPN, qui travaille sur les principes de diffusion des informations. Il place les utilisateurs au cœur de ses travaux ; la partie « communication des données, valorisation, etc. »
- Comité des correspondants régionaux, qui fait le lien entre la gouvernance nationale du SINP et les plateformes régionales, la partie « partenariale ».

Ces comités s'appuient sur plusieurs groupes projets. L'animation transversale de ces travaux sera assurée par Solène Robert.

Le comité de pilotage assure la coordination générale du SINP. Il traite les sujets relatifs à la production de données, à leur circulation au sein du dispositif, à leur diffusion et à leur utilisation.

Les comités intégreront des représentants des établissements publics, des représentants de structures associatives, des représentants des comités régionaux et des usagers du SINP.

Echanges avec les participants :

Philippe GOULLETQUER s'enquiert d'un traitement spécifique pour les espèces exotiques au sein du comité des inventaires.

Solène ROBERT signale qu'un système d'information est effectivement dédié aux espèces exotiques dans le SIB, dont il faudra préciser les liens. Ce point pourra également être évoqué dans les comités des inventaires et éditorial INPN.

Murielle RIBOT demande de préciser ce qui est entendu par « région » dans le cadre des liens entre le national et le régional.

Le pilotage du SINP au niveau de la région (au sens territoire) est assuré par la DREAL en collaboration avec les services de la région (conseils régionaux). Solène ROBERT ajoute que le comité des correspondants régionaux est mis en place afin d'assurer le lien entre la gouvernance nationale du SINP et les plateformes régionales. Il intègre les pilotes et co-pilotes au niveau régional des plateformes du SINP (État/Région).

Caroline JOIGNEAU fait état du projet de mise en place de la Géoplateforme nationale, qui vise à apporter des services mutualisés autour de la donnée. Elle fait part de son intérêt pour participer à la définition de la feuille de route sur les outils, en lien avec ce projet national.

Laurent PONCET confirme que les données du SINP ont également vocation à alimenter d'autres plateformes, comme la Géoplateforme, ainsi que des plateformes internationales. Le comité technique aura notamment vocation à se pencher sur ces sujets.

Le Copil émet un avis favorable à la mise en place de la gouvernance telle que présentée.

Grandes étapes à venir

Nathalie POULET observe que les quatre comités opérationnels devront être réunis après l'été, afin de travailler sur la production d'une feuille de route pour le prochain comité de pilotage SINP (prévu au printemps 2023). Une première version de cette feuille de route à trois ans doit être présentée avant la fin de l'année 2022. Elle contiendra les grandes lignes directrices opérationnelles.

Echanges avec les participants :

Emmanuel BRAUN demande si le Comité des correspondants régionaux devra bien se réunir au préalable.

Nathalie POULET confirme. Elle précise que 3 ou 4 membres du Comité des correspondants régionaux représenteront cette instance au sein du Copil. Il sera important que les territoires ultramarins fassent partie de cette « délégation ».

Nirmala SÉON-MASSIN déclare que la nouvelle gouvernance répond aux enjeux de coordination avec les bases de données issues de la recherche.

Matthieu PAPOUIN propose aux participants de faire part de leurs propositions de participation à ces différents comités avant la fin du mois de juin 2022.

Le Copil valide les grandes étapes à venir telles que présentées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.